

commencement, en fit appeler au jugement du Pape, comme il le dit lui-même, et prit à témoin les Maîtres des ordres de chevalerie et les religieux de la Montagne-Noire. Le Cardinal Pierre posa trois demandes aux deux partis adverses: la première, s'ils voulaient s'entendre entre eux, ce qui du reste fut impossible; la seconde, s'ils voulaient s'en remettre à la décision du jugement qu'il aurait prise avec son collègue Sophrède, ce qui ne fut pas accepté non plus; en troisième lieu enfin, il leur demanda s'ils voulaient reconnaître l'autorité judiciaire qu'ils tenaient du Pape, lui et le Cardinal Sophrède, et leur fit voir le bref d'Innocent. Après quoi, il les invita à s'expliquer. Léon consentit à se soumettre au jugement des deux Cardinaux, s'ils voulaient tout d'abord expulser au-delà des frontières de la ville d'Antioche l'usurpateur du trône (Bohémond) et qu'ensuite ils pourraient prononcer leur sentence. Le Nonce ne trouva pas que cela fût à propos et pria le Roi de lui faire une autre proposition. Alors Léon reprit la parole et lui dit: «Vous, Cardinaux, vous êtes les Nonces du Saint-Père et moi, je suis le Roi des Arméniens; je vous confie les intérêts de mon petit-fils et ceux de sa mère. Jugez-les comme l'aurait fait le Pontife si nous eussions été présents devant lui et que nous l'eussions imploré pour cet orphelin et la veuve sa mère. Rendez votre sentence en faveur de qui vous aurez jugé la mériter et qu'Antioche soit à lui!» Les Antiochiens parlèrent de même. Alors les Nonces les ayant plus ou moins convaincus, leur ordonnèrent de faire cesser toute hostilité jusqu'à leur jugement et retournèrent ensuite à Ptolémaïs. C'est-là que se réunirent le Roi de Jérusalem, la princesse Marie de Flandre, femme de Baudouin qui, peu de temps après, occupa le trône de Constantinople, les Grand-Maîtres des Chevaliers et tous les grands personnages. Ils pressèrent les Nonces de s'arranger pour mettre fin à toutes les dissensions et d'unir les adversaires par un traité de paix. Ils mandèrent même alors un envoyé exprès, Sicard, évêque de Crémone, pour terminer l'affaire. Ce dernier s'y rendit et exigea par écrit des deux partis la promesse de conclure un armistice et de lui livrer des otages jusqu'au prononcé de la sentence, et les prévint que s'ils n'y consentaient pas, il allait les excommunier immédiatement. Le Roi se soumit, promit de cesser tout combat pendant quarante jours et de satisfaire aux demandes des Templiers. Quant au Comte, il ne voulut rien entendre ni connaître et ne se présenta même pas. Alors l'ambassadeur de Léon, Constance Gamardias, rappela au Nonce qu'il avait menacé d'excommunier quiconque n'obtempérerait pas à sa décision et que c'était précisément ce que faisait l'obstiné Comte. Mais le Nonce n'osa pas mettre sa menace à exécution, car il croyait que la crainte de l'excommunication empêcherait